

Questions orales

L'une des principales promesses que nous avons faites aux Canadiens, et que le premier ministre n'a cessé de réitérer, est de créer des emplois et de soutenir l'économie canadienne. Nous le faisons. Quoi qu'en pense le député, nous travaillerons avec vigueur à promouvoir l'emploi et la croissance au Canada, ainsi qu'à créer des emplois. C'est là un aspect de notre politique étrangère.

Cela ne veut pas dire que, ce faisant, nous renoncerons à nos autres objectifs, en particulier celui d'encourager et de soutenir les personnes qui se battent pour la démocratie et les droits de la personne dans le monde. Ces deux objectifs ne sont pas contradictoires. Bien au contraire, ils pourraient aller de pair et être promus dans le monde entier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les réponses du ministre des Affaires étrangères aux questions qui viennent d'être posées.

Le ministre des Affaires étrangères a omis de préciser si, aux yeux du gouvernement, il existe un lien entre le commerce et les droits de la personne et si, dans certaines circonstances, le gouvernement est prêt à utiliser le commerce pour faire respecter les droits de la personne partout au monde grâce à notre politique commerciale.

Le ministre peut-il affirmer qu'il y aura toujours un lien entre les droits de la personne et la politique commerciale? S'il n'est pas prêt à l'affirmer, c'est un revirement.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que, dans tous les pays où nos relations commerciales ont établi de bons rapports et créé un climat de confiance, nous profiterons certainement de ces bons rapports pour défendre les droits de la personne et inciter les gouvernements à changer leurs politiques et à accepter nos valeurs ainsi que nos objectifs.

• (1455)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères veut-il dire par là qu'il écarte la possibilité de sanctions commerciales à l'égard de pays qui violent gravement les droits de la personne, comme la Birmanie aujourd'hui ou l'Afrique du Sud hier et que le gouvernement comptera dorénavant sur les seules bonnes relations qui auraient été établies avec ces pays grâce au commerce? Ou bien est-il encore prêt à utiliser les sanctions commerciales comme moyen de faire respecter les droits de la personne dans le monde?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que dans certains cas, par l'intermédiaire des Nations Unies, lorsque tous les pays acceptent d'imposer des sanctions commerciales, le Canada se joint aux autres et appuie les mesures, comme il l'a fait dans le cas de l'Afrique du Sud.

Toutefois, il serait totalement contre-productif que le Canada décide de faire cavalier seul et d'imposer ses propres règles alors qu'aucun autre pays ne veut emboîter le pas. Nous ne gagnerions rien en agissant de la sorte. Il est clair que notre approche,

c'est-à-dire la poursuite d'objectifs multiples, a beaucoup plus de chances de produire le résultat voulu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le gouvernement s'est livré à de vastes consultations publiques sur la réforme des programmes sociaux au Canada. L'une des questions qui est souvent revenue sur le tapis est celle des prestations d'assurance-chômage des travailleurs saisonniers.

Le ministre, qui doit annoncer de nouvelles réformes au régime d'assurance-chômage à la fin de l'année, peut-il assurer à la Chambre qu'il continuera à tenir pleinement compte de la précieuse contribution des travailleurs saisonniers à l'économie canadienne?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, outre les consultations publiques, nous avons pris des initiatives plus précises. Un groupe spécial chargé d'étudier le travail saisonnier a déposé son rapport il y a un mois environ. Par ailleurs, nous avons travaillé en collaboration avec le secteur de la construction. La semaine dernière, j'ai rencontré à Toronto des représentants de l'industrie et des syndicats de la construction.

L'apport de tous ces groupes est très important. Par conséquent, nous allons donner suite à plusieurs de leurs recommandations, dont une en particulier que je trouve très intéressante, à savoir chercher une solution de remplacement au système à deux niveaux que nous avons proposé dans le livre vert. Je pense qu'on peut trouver mieux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'INDEMNISATION POUR LES ASSURANCES DE PERSONNES

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, afin de protéger les détenteurs de polices d'assurance des conséquences des faillites, le secteur privé a créé la SIAP, Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, un organisme de réglementation efficace et bien administré. Même le secrétaire d'État aux Institutions financières a applaudi la façon dont la SIAP a traité les faillites de deux sociétés d'assurance-vie et d'assurance-santé réglementées par le gouvernement fédéral. Pourtant, le gouvernement essaie d'éliminer la SIAP pour la remplacer par des commissions fédérales de protection des polices d'assurance.

Pourquoi le ministre insiste-t-il pour créer un organisme de réglementation public, alors qu'il existe un organisme privé qui répond aux besoins du secteur? Ne serait-ce pas un autre exemple d'intervention excessive du gouvernement?